



**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2025-2026

Master DROIT SOCIAL

Conseil de Gestion : 8 septembre 2025



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Gwennhaël FRANCOIS ; Christophe MARIANO

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Droit social	Gwennhaël FRANCOIS Christophe MARIANO	gwenhael.francois@uca.fr christophe.mariano@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TD	<p>Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement.</p> <p>Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées.</p> <p>Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.</p>
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	<p>Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h.</p> <p>Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante.</p> <p>-30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures</p> <p>-1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus</p>
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	<p>En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant.</p> <p>En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.</p>

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 DS	1 mois	janvier
M2 DS	3 mois	avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Gwennhaël FRANCOIS ; Christophe MARIANO

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Droit social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5 - UE6	30	X	

Master 2 - Droit social				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5	30	X	

MASTER 1 Droit social

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examen			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit social 1	12												
		EC 1 : Droit approfondi du travail		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit approfondi du travail - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Droit de la sécurité sociale		40	EvC		2	E et/ou O	3H				1	O	15 min
		EC 4 : Droit de la sécurité sociale - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Fiscalité et comptabilité	6												
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		UE 3 : Environnement international et européen	9												
		EC 1 : Droit social international et européen		45	EvC		2	E et/ou O	1H				1	O	15 min
		EC 2 : Droit international privé		45	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 4 : Compléments de formation	3												
		EC 1 : Initiation à la recherche													
		EC 2 : Veille juridique		30	EvC		2	A					1	A	
			30												
		UE 1 : Droit social 2	6												
		EC 1 : Droit de la protection sociale complémentaire		30	EvC		2	E	1H				1	O	15 min
		EC 2 : Contentieux du droit du travail		30	EvC		2	E	1H				1	O	15 min

	UE 2 : Restructuration d'entreprise	6										
	EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	1H			1	E
	EC 2 : Aspects sociaux des restructurations		30	EvT		1	E	1H			1	E
	UE 3 : Aspect de droit public	6										
2	EC 1 : Administration du travail et de l'emploi		30	EvT		1	E	1H			1	E
B	EC 2 : Droit des relations de travail dans le secteur public		30	EvC		2	E	1H			1	O
	UE 4 : Environnement historique et pénal	6										
	EC 1 : Histoire du droit social		30	EvT		1	E	1H			1	E
	EC 2 : Droit pénal du travail		30	EvC		2	E	1H			1	E
	UE5 : Compléments de formation	3										
	EC 1 : Veille juridique		30	EvC		2	A				1	A
	UE6 : Anglais	3										
	EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O	1	O
		30										

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S1 UE 4 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S2 UE 5 EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 Droit social

12 crédits

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 : Méthodologie et actualités	9												
		EC 1 : Atelier d'écriture appliquée au droit social		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 2 : Actualités en droit social		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		EC 3 : Exercices pratiques en droit social		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 2 : Aspects fondamentaux	9												
		EC 1 : Grandes notions du droit privé		30	EvT		1	E	3H						
		EC 2 : Droit de la preuve		30	EvT		1	E	1H						
		EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques		30	EvC		2	E et/ou O		1	M				
		UE 3 : Relations individuelles de travail 1	6	60	EvT		1	E	3H						
		UE 4 : Relations collectives de travail 1	6	60	EvT		1	E	3H						
4	B		30												
		UE 1 : Relations individuelles de travail 2	6	60	EvT		1	O							
		UE 2 : Relations collectives de travail 2	6	60	EvT		1	O							
		UE 3 : Gestion des ressources humaines et protection sociale	6												
		EC 1 : Gestion des ressources humaines													
		EC 2 : Droit de la sécurité sociale		60	EvT		1	E*	3H						
		EC 3 : Droit de la protection sociale													
		UE 4 : Recherche et pratique professionnelle	9												
		EC 1 : Stages professionnels		40	EvT		1	M		1	M				
		EC 2 : Stage de recherche (Mémoire)		40	EvT		1	M		1	M				
		EC 3 : Convention avec la chambre sociale de la Cour d'appel de Riom		10	EvT		1	A							
		UE 5 : Anglais	3												
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O				
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

S4 UE4 EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser